

24/11/2020

RÈGLEMENT MUTUALISTE GÉNÉRAL –
POPULATION NON RÉFÉRENCÉE (PNR)

ÉDITION 2021

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
HONORAIRES MEDICAUX		
Actes professionnels des généralistes et spécialistes		
<i>Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Non conventionnés</i>	100 % BR	90 % FR
Consultations et visites		
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	140 % BR	90 % FR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	90 % FR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	90 % FR
Analyse et examens de laboratoire		
<i>Actes en B (actes de biologie)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Actes en P (actes d'anatomie et de cytologie pathologiques)</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Prélèvements effectués par les médecins et assimilés</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Autres prélèvements effectués</i>	100 % BR	90 % FR
Affection longue durée (Prise en charge 100 % SS Française)		100 % FR
CURES THERMALES	90 % BR	90 % BR
PHARMACIE		
Médicaments		
<i>Médicaments à service médical rendu majeur ou important</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical rendu modéré</i>	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical faible</i>	15 % BR	90 % FR
DENTAIRE		
Soins dentaires hors Inlays / Onlays	100 % BR	90 % FR
Soins et prothèses dentaires - 100% santé (RAC Nul) ^{(1) (2)}		
- <i>Prothèses dentaires entrant dans ce panier</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Inlay core pour couronne entrant dans ce panier</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- <i>Réparations associées</i>	100 % Santé ⁽¹⁾	-
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs maîtrisés ⁽²⁾		
- <i>Prothèses dentaires entrant dans ce panier</i>	320 % BR	320 % BR
- <i>Inlay core, inlay -onlay métallique entrant dans ce panier</i>	140 % BR	140 % BR
- <i>Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier</i>	320 % BR	320 % BR
- <i>Réparations associées</i>	320 % BR	320 % BR

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs libres ⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Prothèses dentaires entrant dans ce panier - Inlay core, inlay -onlay céramique entrant dans ce panier - Couronne transitoire, bridge, adjonctions entrant dans ce panier - Prothèse amovible supra implantaire - Implants dentaires 	320 % BR 140 % BR 320 % BR 320 % BR 700 € / 2 ans ⁽³⁾	320 % BR 140 % BR 320 % BR 320 % BR 700 € / 2 ans ⁽³⁾
Prothèses dentaires sans participation d'un organisme obligatoire ⁽¹⁰⁾ Orthodontie Prises en charge SS à 100 % Non prise en charge SS (traitement débuté avant 18 ans)	225% BR 255 % BR 225 % BR	225 % BR 255 % BR 225 % BR
OPTIQUE Verres ou montures de Classe A relevant du « 100 % Santé » ⁽¹⁾ <i>Monture</i> <i>Verres</i> Autres équipements optiques (verres et montures de Classe B ou de Classe A et B) <i>Monture</i> <i>Verre(s) simple(s)</i> <i>Verre(s) complexe(s)</i> <i>Verre(s) hypercomplexe(s)</i> Lentilles Prises en charge SS Non prises en charge SS	100 % Santé ⁽¹⁾ 100 % Santé ⁽¹⁾ 100 € ⁽⁴⁾ 125 € / verre ⁽⁴⁾ 300 € / verre ⁽⁴⁾ 350 € / verre ⁽⁴⁾ 130 € par année civile 130 € par année civile	100 € ⁽⁴⁾ 125 € / verre ⁽⁴⁾ 300 € / verre ⁽⁴⁾ 350 € / verre ⁽⁴⁾ 130 € par année civile 130 € par année civile
AUTRES PROTHESES Prothèses auditives <i>Aides auditives relevant de la Classe I</i> <= 20 ans > 20 ans <i>Aides auditives relevant de la Classe II</i> <= 20 ans > 20 ans Appareils, accessoires de prothèse et d'orthopédie, grand appareillage / LPP	100 % Santé ⁽¹⁾ 100 % Santé ⁽¹⁾ 1 200 € ^{(5) (6)} 1 200 € ^{(5) (6)} 100 % BR + 50 % dpts	1 200 € ^{(5) (6)} 1 200 € ^{(5) (6)} 100 % BR + 50 % dpts
HOSPITALISATION Frais de séjour Honoraires médecin Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	100 % BR 140 % BR 120% BR	90 % FR 90 % FR 90 % FR

	Formule France Essentielle	Formule Étranger
Chambre particulière (séjour > 24h)		
Établissement conventionné - Maximum 30 jours	68 € / jour	68 € / jour
Établissement non conventionné - Maximum 30 jours	33 € / jour ⁽⁷⁾	68 € / jour
Forfait chambre particulière ambulatoire (séjour < 24h)	15 € / jour	15 € / jour
Forfait journalier hospitalier	20 € (15 € en psychiatrie)	
Forfait actes lourds	24 €	
Frais de transport	100 % BR	90 % FR
ACTES DE PREVENTION / AUTRE		
Actes définis par arrêté du 8 juin 2006		
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	100 % BR	100 % TM
Détartrage annuel complet sus et sous-gingival en 2 séances maximum	100 % BR	100 % TM
Bilan du langage oral ou écrit (1er bilan pour un enfant de moins de 14 ans)	100 % BR	100 % TM
Dépistage de l'hépatite B	100 % BR	100 % TM
Dépistage des troubles de l'audition 1 fois tous les 5 ans (personnes de plus de 50 ans)	100 % BR	100 % TM
Actes d'ostéodensitométrie	100 % BR	100 % TM
Certaines vaccinations (coqueluche avant 14 ans, DTP...)	100 % BR	100 % TM
Forfait densitométrie osseuse des femmes à partir de 50 ans	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans
Ostéopathie	25 € / séance ⁽⁸⁾	30 € / séance ⁽⁸⁾
Médecine douce (acupuncteur, diététicien, chiropracteur, mésothérapeute)	25 € / séance ⁽⁹⁾	25 € / séance ⁽⁹⁾
Vaccination antigrippale	20 €	20 €

⁽¹⁾ Équipements/traitements 100 % Santé tels que définis réglementairement. Remboursement total de la dépense engagée (Sécurité Sociale + Mutuelle) pour un équipement et des tarifs définis par les pouvoirs publics

⁽²⁾ Panier des soins pris en charge par la Sécurité Sociale et défini réglementairement par les pouvoirs publics.

⁽³⁾ Forfait global de 700 € par période de deux années civiles

⁽⁴⁾ Sécurité Sociale + Mutuelle

⁽⁵⁾ Part Mutuelle uniquement - Dans la limite d'un équipement tous les 4 ans.

⁽⁶⁾ Montant maximum remboursé limité à 1 700 € (AMO-AMC) par oreille.

⁽⁷⁾ 30 € / jours en psychiatrie et 18,50 € / jour en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

⁽⁸⁾ 2 séances maximum par an.

⁽⁹⁾ 3 séances maximum par an.

⁽¹⁰⁾ En cas de non-participation d'un organisme de Sécurité Sociale à la prise en charge des frais engagés sur une prothèse remboursable en France, après avis favorable du dentiste-conseil de la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes.